

	<b><u>Arrêté n° 027P/2026</u></b>
	<b><u>Nomenclature</u> : 5.5 – Délégation de signature</b>
	<b><u>Objet</u> : Délégation de signature permanente à Monsieur Christophe CHARPEIL, responsable des services techniques</b>

Le Maire de la Commune de SALEILLES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122.19 et L.2122-27 ;

VU les élections municipales du 22/03/26 et l'installation du Conseil Municipal le 27/03/26 ;

VU l'élection du Maire, M. Jordi Delclos, le 27/03/26 ;

VU l'arrêté municipal n° 034/2021 du 29/04/21 portant délégation de signature à M. Christophe Charpeil, technicien territorial principal, responsable des services techniques ;

**CONSIDERANT** qu'afin de faciliter l'organisation, le bon fonctionnement de l'administration communale dans les services techniques cités infra et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. le Maire, il y a lieu de déléguer la signature du Maire au responsable des services techniques ;

## **ARRETE**

### **ARTICLE 1<sup>er</sup>** :

L'arrêté municipal n° 034/2021 du 29/04/21 portant délégation de signature à M. Christophe Charpeil, technicien territorial principal, responsable des services techniques, est abrogé ;

### **ARTICLE 2** :

Monsieur Christophe Charpeil, né le 07/06/1977 à Perpignan, est délégué de manière permanente, sous notre surveillance et notre responsabilité pour signer :

-les devis et les bons de commande à hauteur de 600 € T.T.C maximum pour l'achat de matériels et de fournitures, présentés par les personnels suivants placés sous sa responsabilité :

- les personnels du « service Travaux » ;
- les personnels du « service Espaces verts » ;
- le gardien du complexe couvert José Arrieta.

### **ARTICLE 3** :

Cette délégation est donnée sous la surveillance et la responsabilité du Maire et elle est révocable à tout moment.

### **ARTICLE 4** :

Le présent arrêté sera inscrit au Registre des actes de la Mairie et copie en sera adressée au Préfet des Pyrénées-Orientales, au Procureur de la République près le Tribunal Judiciaire de Perpignan et au Trésorier Municipal de Saint-Estève.

Fait à Saleilles, le 02/04/26



Le Maire,

**Jordi DELCLOS**

**SPECIMEN DE SIGNATURE**

Accusé de réception en préfecture  
66-216601898-20260402-arr-027P-2026-AI  
Date de télétransmission : 02/04/2026  
Date de réception préfecture : 02/04/2026

Publication le : 10 AVR. 2026